



الوكالة الحضرية للمدينة  
كاسablanca  
Agence Urbaine d'Essaouira

**Sommaire :**

Casablanca- La reconsidération de la relation entre l'Etat et les collectivités territoriales s'avère capitale pour résoudre la problématique des disparités spatiales, à travers le renforcement des outils de planification et d'intervention, a estimé, mercredi à Casablanca, le ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, Abdelahad Fassi Fehri.

La plateforme d'autorisations numériques commerciales et d'urbanisme Rokhsa.ma franchit un nouveau palier de sa généralisation. Les walis et gouverneurs ont reçu une note du ministre de l'Intérieur les invitant à prendre les mesures nécessaires pour réussir sa mise en marche. Un partenariat conclu avec Poste Maroc leur permet d'obtenir les clés de signatures numériques à apposer sur les autorisations fournies à travers le guichet unique dématérialisé.

**URBANISME ET CONSTRUCTION : LE MAROC RENFORCE LE CONTRÔLE ET LA RÉPRESSION**

Le Conseil de gouvernement a adopté le projet de décret relatif à la définition des modalités de contrôle et de répression des infractions dans le domaine de l'urbanisme et de la construction. Présenté par le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, ce texte stipule un ensemble de dispositions, notamment les modalités d'attribution du statut d'officier de la

police judiciaire aux contrôleurs de l'urbanisme, leurs domaines de compétence et les modalités d'exercice de leurs missions de contrôle et de constatation des infractions. Le texte porte également sur l'établissement de la liste des membres de la Commission administrative chargée de la destruction des bâtiments et des travaux objets d'infraction, ainsi que la définition des modalités d'exécution de l'opération de destruction et

les conditions et critères de l'expulsion des occupants de ces constructions.

SOURCE: [infomediaire.net](http://infomediaire.net)

**LES EFFORTS ENTREPRIS PAR LE MAROC POUR SÉCURISER L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'HABITAT EXPOSÉS À MONTRÉAL****CONFÉRENCE SUR LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT EN MARGE DU SALON AL OMRANE EXPO-MDM**

Abdelahad Fassi Fehri, ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, a présidé samedi dernier à Montréal-Canada, la conférence sur les opportunités d'investissement organisée par le Groupe Al Omrane en marge de son salon Al Omrane Expo-MDM (Marocains du monde). Cette conférence s'est tenue en présence d'une importante délégation composée de représentants de l'ambassade du Maroc au Canada, de la secrétaire générale du département de l'Habitat et de la Politique de la ville, du président du Groupe Al Omrane et de respon-

sables du ministère délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale chargé des Marocains résidant à l'étranger et de la Migration ainsi que des responsables de la Caisse centrale de garantie et des banquiers. Dans le cadre du renforcement de la proximité avec les Marocains du monde conformément aux orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, cette conférence a connu la présence d'une centaine de professionnels et de compétences marocaines vivant au Canada.

Elle a été ainsi l'occasion pour le ministre Abdelahad

Fassi Fehri de présenter les efforts réalisés par le Royaume du Maroc pour l'amélioration du climat des affaires d'une manière générale, et des efforts entrepris par le ministère pour sécuriser l'investissement dans le secteur de l'habitat d'une manière particulière. Le Ministre a souligné également que le secteur immobilier au Maroc figure parmi les secteurs les plus dynamiques du pays, ses indicateurs témoignent d'une performance économique prometteuse pour l'avenir: en effet, ce secteur participe avec plus de 6,3% dans l'économie nationale, participant à l'emploi de plus de 1 million de personnes annuellement...

SOURCE: [libe.ma](http://libe.ma)

**Dans ce numéro :**

La réduction des disparités spatiales tributaire de la reconsidération de la relation Etat-collectivités territoriales 2

Autorisations économiques et d'urbanisme Guichet unique Rokhas.ma: Les consignes pour réussir le projet 2

Souss-Massa : 572 MDH pour la mise à niveau du monde rural 2

Villes: L'urgence de revoir les modes d'intervention 3

Qualité du logement : à qui incombe la responsabilité ? 3

Canada: "Al Omrane Expo Marocains du Monde" tient ses promesses 3

Derniers numéros du bulletin officiel 4

Agenda 4



*Casablanca- La reconsidération de la relation entre l'Etat et les collectivités territoriales s'avère capitale pour résoudre la problématique des disparités spatiales, à travers le renforcement des outils de planification et d'intervention, a estimé, mercredi à Casablanca, le ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, Abdelahad Fassi Fehri.*

## LA RÉDUCTION DES DISPARITÉS SPATIALES TRIBUTAIRE DE LA RECONSIDÉRATION DE LA RELATION ETAT-COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Maroc est tenu, dans ce sens, à relever le défi de la convergence des politiques et des stratégies de développement, a-t-il souligné lors d'un colloque thématique régional sur "Les disparités spatiales et les défis de solidarité entre les régions", tenue à l'initiative de la Chambre des conseillers, en partenariat avec la région de Casablanca-Settat.

Les politiques et les stratégies mises en oeuvre ces dernières années ont contribué à une amélioration significative de la compéti-

tivité nationale, a-t-il dit, déplorant, toutefois, leur impact limité sur les espaces et les populations, ce qui nécessite de revoir les actions publiques sur la base d'une approche globale.

Le programme du gouvernement repose sur les principes d'une action intégrée fondée sur la complémentarité suivant une approche participative afin de garantir la convergence des politiques publiques sur les différents niveaux territoriaux et la répartition efficace et harmonieuse aussi bien des ressources, des activités, de la

population, des équipements que des infrastructures, a-t-il rappelé.

Le programme s'assigne aussi comme objectif de permettre un développement durable, efficace et équitable fondé sur l'égalité, l'intégration et la solidarité entre les unités territoriales et la réduction des disparités spatiales selon une vision prospective, globale et intégrée, a ajouté le ministre...

SOURCE: [mapexpress.ma](http://mapexpress.ma)

## AUTORISATIONS ÉCONOMIQUES ET D'URBANISME GUICHET UNIQUE ROKHAS.MA: LES CONSIGNES POUR RÉUSSIR LE PROJET

*La plateforme d'autorisations numériques commerciales et d'urbanisme Rokhas.ma franchit un nouveau palier de sa généralisation. Les walis et gouverneurs ont reçu une note du ministre de l'Intérieur les invitant à prendre les mesures nécessaires pour réussir sa mise en marche. Un partenariat conclu avec Poste Maroc leur permet d'obtenir les clés de signatures numériques à travers le guichet unique dématérialisé.*

Le guichet numérique unique Rokhas.ma est activé. Le ministre de l'Intérieur a adressé lundi aux walis et gouverneurs et une note les invitant à prendre les dispositions nécessaires pour la réussite de cette plateforme de gestion des services de dépôt, d'instruction et de délivrance des autorisations économiques et d'urbanisme auprès des collectivités territoriales.

Parmi ces mesures, la nomination des membres des commissions régionales et locales chargées du suivi de l'opérationnalisation de

Rokhas.ma dans leurs territoires et l'évaluation de ce guichet unique dans les collectivités de plus de 50.000 personnes. Cette évaluation a pour objectif de déterminer si la collectivité dispose des moyens technologiques nécessaires à une utilisation fluide de la plateforme.

Et puisque les autorisations accordées via la plateforme nécessitent des signatures électroniques, un partenariat a été scellé avec Poste Maroc. En vertu de cet accord, le nombre de signatures électroniques accordées varie de 3 pour les services décentralisés du minis-

tère de l'Intérieur et communes de moins de 20.000 habitants à 5 pour celles de plus de 50.000 habitants. «Les collectivités souhaitant des clés additionnelles peuvent les obtenir, à leur frais, auprès de Poste Maroc aux mêmes conditions et tarifs convenus dans l'accord», est-il précisé...

SOURCE: [lematin.ma](http://lematin.ma)



*à travers ce programme, la région du Souss-Massa souhaite construire une vision homogène permettant la mise en cohérence des interventions au niveau des centres ruraux.*

## SOUSS-MASSA : 572 MDH POUR LA MISE À NIVEAU DU MONDE RURAL

Une cérémonie de signature d'une convention portant sur la mise en oeuvre d'un programme de mise à niveau des communes rurales dans la région du Souss-Massa s'est déroulée mercredi au siège de la wilaya et qui consacre plus de 572 MDH à ce programme.

Cette convention signée par Abdelahad Fassi Fihri, ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, Ahmed Hajji, wali de la région, Brahim Hafidi, président du Conseil régional, et les gouverneurs des préfectures et

provinces de la région du Souss-Massa a été élaborée en étroite collaboration entre le ministère, la wilaya et le Conseil régional du Souss-Massa ainsi que les conseils préfectoraux et provinciaux de la région.

Ladite convention porte sur un programme de mise à niveau des centres de communes rurales de la région et s'étale sur une période de 3 ans, avec une enveloppe budgétaire globale de 572 MDH dont 327 MDH comme contribution du ministère de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la

ville, et 245 MDH comme contribution de la région du Souss-Massa.

Ce programme ambitieux permettra de doter les communes concernées des équipements socio-économiques et culturels de base et des infrastructures nécessaires à l'intégration des populations et à l'amélioration de leur cadre de vie.

SOURCE: [aujourd'hui.ma](http://aujourd'hui.ma)

## VILLES: L'URGENCE DE REVOIR LES MODES D'INTERVENTION

Désorganisation, perte d'identité, urbanisation en tâche d'huile, ruralisation des centres urbains... les villes marocaines continuent de souffrir d'une série de maux, dus à l'absence de «projets de territoires» bien articulés, basés sur une planification prospective. Cette situation est due également à la forte pression liée à l'exode rural. Le taux d'urbanisation a dépassé les 60% et devra atteindre 70% dans quelques années. Ces évolutions ont conduit à une incohérence des territoires.

Le gouvernement en est conscient. Le ministère de tutelle a réalisé des études sur ce sujet, mettant l'accent sur «une métropolisation à plusieurs vitesses des villes moyennes, qui ont du mal à jouer un rôle d'équilibre et à polariser leurs espaces, et des petites villes qui restent cantonnées dans un rôle d'encadrement». Aujourd'hui, la refonte de la stratégie de planification territoriale des villes est une urgence.

D'autant que les villes «ne sont plus des subdivisions administratives de l'espace national, mais plutôt des multiplicateurs

autonomes de développement», selon une récente étude du ministère de l'Aménagement du territoire. L'idée est d'éviter les inégalités territoriales et en finir avec la logique des Maroc utile et inutile...

SOURCE: [leconomiste.com](http://leconomiste.com)



*La résorption des inégalités en matière d'accès aux services de base devra passer par une refonte de la conception de la gouvernance au niveau local. Dans cette nouvelle logique, l'action des autorités publiques devra être combinée aux initiatives privées, dans une approche globale de production de biens et de services communs*

## QUALITÉ DU LOGEMENT : À QUI INCOMBE LA RESPONSABILITÉ ?

Après l'acquisition d'un bien immobilier, l'occupation des lieux est souvent synonyme de problèmes. Combien de personnes se plaignent de défaut de construction, d'anomalies ou de vices cachés. Ils sont nombreux à déboursier jusqu'à 30% du prix d'achat pour remettre de l'ordre dans leur logement. Il y a quelques années, la montée en flèche des prix de l'immobilier conjuguée à une forte demande avait attiré beaucoup d'amateurs vers le métier. Conséquence, des projets qui ne répondaient pas aux normes de sécurité, de confort ou de bien-être.

Actuellement, même après l'assainissement du marché des non-professionnels, suite à cette crise immobilière, des promoteurs immobiliers de renom sont pointés du doigt.

Des clients se disent lésés sur la superficie, d'autres protestent contre une position contraire au contrat initial ou remettent en question certaines caractéristiques du bien. Cela survient généralement dans le cas de la vente en état future d'achèvement (VEFA). Il n'est pas rare que des modifications soient apportées sans que l'acquéreur ne soit avisés. Même s'il ar-

rive que ces problèmes soient surmontés, l'acquéreur peut être confronté à d'autres anomalies liées à la qualité de la finition. «Les cas les plus fréquents concernent les infiltrations d'eaux, les fissures, l'effritement de la peinture, à l'intérieur du bien comme sur les façades», énumère Younes Anibar, avocat au barreau de Casablanca...

SOURCE: [lavieeco.com](http://lavieeco.com)

*Le promoteur a une responsabilité contractuelle. Celle des prestataires est aussi engagée. En cas de litige, le recours judiciaire est toujours possible.*

## CANADA: "AL OMRANE EXPO MAROCAINS DU MONDE" TIENT SES PROMESSES

"Cet événement qui annonce le lancement officiel des Salons Al Omrane Expo MDM (Marocains du Monde) a remporté un franc succès", a déclaré à la MAP Adil Mahzoume, responsable de la succursale du groupe Al Omrane à Paris.

Bon nombre de familles marocaines, mais aussi des jeunes nouvellement installés dans le pays nord-américain, et des investisseurs "conquis par les produits du holding, en particulier le programme Istitmar, ont fait le déplacement

pour découvrir les offres du groupe en logements", a souligné M. Mahzoume, responsable des Salons Al Omrane MDM.

"Nous avons eu de bons échos dans la mesure où des investisseurs marocains et canadiens ont manifesté leur intérêt pour le programme Istitmar, de même que les représentants du secteur bancaire marocain ont été séduits par les projets offerts par le Holding", a-t-il affirmé. Conçus pour répondre au mieux aux attentes des MRE, les salons

"Al Omrane Expo MDM" s'inscrivent dans le droit fil des orientations royales et des politiques gouvernementales plaçant les Marocains du Monde au centre des priorités, avait déclaré à la MAP le président du directoire du Holding Al Omrane, Badr Kanouni...

SOURCE: [lematin.ma](http://lematin.ma)



*Le salon "Al Omrane Expo Marocains du Monde" a été marqué par une forte affluence des membres de la communauté marocaine établie au Canada, venus s'informer des opportunités d'investissement et d'habitat offertes par le groupe.*

## BULLETIN OFFICIEL

Numéro du BO	Date de Publication
6791	01-07-2019
6792	04-07-2019
6793	08-07-2019
6794	11-07-2019
6795	15-07-2019
6796	18-07-2019
6797	22-07-2019

## AGENDA

**EXPOSITION PEINTURE – NOS VIES AUGMENTÉES**  
 Jusqu'au sam.07 sept à 19h00  
 Galerie de l'institut français

**EXPOSITION – « SOLSTICE D'ÉTÉ »**  
 Jusqu'au sam.28 sept à 19h00  
 Patio de l'Institut français

**CINÉMA – EDMOND**  
 Mer. 11 sept à 19h00  
 Patio de l'Institut français

**RENCONTRE AUTEURE – « LES POUVOIRS DE LA TOLÉRANCE »**  
 Mer. 18 sept à 19h00  
 Patio de l'Institut français

**RENCONTRE JEUNESSE – DÉBAT P'TIT LIBÉ**  
 Ven. 27 sept à 18h30  
 Médiathèque de l'Institut français

الملكة المغربية  
**الطبعة الرسمية**  
 نشرة الإعلانات القانونية والقضائية والإدارية  
 سن الصفة : 10 برام

معلومات عن الطبعة الرسمية	تصنيفات الاشتراكات		معلومات عن الاشتراكات
	في الخارج	في المغرب	
يطلب الاشتراك من الطبعة الرسمية الرقم - هلاله الهاتف: 05.37.76.50.24 - 05.37.76.50.24 05.37.76.54.13	في المغرب	في المغرب	معلومات عن الاشتراكات
العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33	العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33	العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33	العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33 العدد: 33

إن الإعلانات القانونية والقضائية وكلها الرسوم والإجراءات والظهور للمقرنات وأعمالها مستقلة حصة رسمية . يتختم مطبوعتها بالجمهورية المغربية  
 ويجب أن تصل النسخة من الاشتراكات إلى الطبعة الرسمية يوم الإثنين على أبعد تقدير حتى يتسنى نقلها في عدد يوم الأربعاء من الأسبوع التالي.

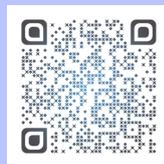
Toute l'actualité à portée de main grâce aux QR Codes



Etat d'avancement des documents d'urbanisme



PREINSTRUCTION



RECLAMATIONS



CONDIDATURES



APPELS D'OFFRES



PUBLICATIONS



RESULTATS DES COMMISSINS



GEOPORTAIL



NOTES DE RENSEIGNEMENT



ACTUALITES



CONTACT



PRISE DE RENDEZ-VOUS

Réseaux sociaux



Facebook



YouTube



Instagram



Twitter

Accès directe aux services via le site web de l'AUESS



ARABE



FRANÇAIS



AMAZIGH



L'Agence Urbaine d'Essaouira fut créée en date du 19 Octobre 2006, en vertu du Décret n° 2.06.166.

L'Agence Urbaine d'Essaouira est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et relève de la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Missions:

L'arrêté n°2-3572 du 08 juillet 2005 portant organisation financière et comptable des Agences Urbaines...[Plus](#)



123, Lotissement AL Mostakbal BP 409 Essaouira, 44000 Maroc.



Standard: 05 24 47 40 37



Direction: 05 24 47 58 85



DAF: 05 24 78 57 37



Fax: 05 24 47 40 38



contact@auessaouira.ma

